

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC, vous est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, que lors de la séance ordinaire du Conseil qui aura lieu au 1685, chemin du Chenal-du-Moine à Sainte-Anne-de-Sorel, le **jeudi 2 octobre 2025 à compter de 19 h 30**, le Conseil municipal statuera sur la dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

Déro-2025-05

Propriété située au 10, rue Ménard

L'objet de la demande: La hauteur du bâtiment accessoire de type garage.

- Consiste permettre la construction d'un garage ayant une hauteur plus élevée que la maison, tel que prescrite au chapitre 7 de la section 2 à l'article 95 alinéa 2, paragraphe e) du règlement de zonage n° 436-2009.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure en se présentant à la séance du conseil municipal.

Donné à Sainte-Anne-de-Sorel ce 12 septembre 2025.



Maxime Dauplaise, M.A.P. gma
directeur général et greffier-trésorier